

MAIRIE DE DOUAINS

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 3 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle communale, en séance publique sous la présidence de Monsieur LEROY Vincent, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs LEROY Vincent, UHGETTO Philippe, TIRON Dominique, DOLLET Alain, PLUTON Pascal, GUETTARD Jean-Louis, Messieurs RASSE Christophe, CONVOLTE Christophe et Madame ERMACORA Marie-Paule,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

VICKOFF Patrice, *ayant donné pouvoir à Monsieur LEROY Vincent*
COUCHOURON Marie, *ayant donnée pouvoir à Monsieur LEROY Vincent*
DASSONNEVILLE Jean-Luc
PICARD Sandrine

ETAIT ABSENTE:

PETIT Marie

Monsieur Rasse Christophe a été désigné secrétaire de séance,

* * * *

Le compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux élus de faire les prochaines réunions de conseil municipal avec une participation en visioconférence, pour les personnes qui le souhaitent, afin de limiter le nombre d'absent à cause de la COVID

DELIBERATIONS

Approbation du rapport de la CLECT (délib. 2022-01)

Le Conseil Municipal de Douains,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 *nonies C* ;

Vu les statuts de Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 16 décembre 2021, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 27 décembre 2021 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que le rapport de la commission locale des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : D'approuver le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 16 décembre 2021.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Travaux SIEGE (délib. 2022-02)

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Urbanisme

Château de Brécourt :

Monsieur Le Maire et Monsieur Vickoff ont reçu un nouvel investisseur, ils sont en attente d'un projet plus précis.

Une réunion urbanisme sera prochainement programmée pour faire un point sur les demandes de permis de construire et de déclaration de travaux en cours et achevées.

Antenne : La déclaration de travaux pour la pose de l'antenne radiotéléphonique vient d'être déposée en mairie.

La demande est conforme au projet présenté en mairie.

SIVOS :

Monsieur le Maire a rencontré Madame Leloup-Yrrien le jeudi 13 janvier, afin d'échanger sur la problématique liée à la sécurité des arrivées et sorties scolaires.

Une réunion qui avait déjà eu lieu lors de la précédente mandature.

Le Département impose de mettre devant les sorties/entrées d'école des dispositifs de retenue 50 centimètres avant le fil d'eau mais il resterait moins de distance pour respecter la réglementation PMR, ainsi que pour le passage des poussettes.

Il a aussi été fait remarquer que beaucoup de poids lourd passent par le bourg de Douains.

Le problème de cette circulation a été identifié. Cela étant certainement dû à une mauvaise indication de circulation au niveau des ronds-points sur la RD181. Depuis l'occultation du panneau de signalisation « Normandie Parc Sud », la circulation de poids lourds a sensiblement diminué dans le bourg de Douains.

VIDEO PROTECTION :

Monsieur Le Maire a rencontré Monsieur Dourlen pour faire un point sur l'avancement des travaux.

Il ne reste plus qu'à installer la vidéo-protection au rondpoint de la RD181 et quelques manipulations dans le centre bourg, dont nous sommes en attente d'un retour du Département. Une extension de vidéo protection va être demandée aux hameaux des Métréaux et des Haies ainsi que l'installation d'une caméra supplémentaire au terrain de foot (en fonction de la moins-value qu'il y aura).

QUESTIONS DIVERSES :

Food Truck

La vente de Tacos et hamburger commencera le dimanche 20 février à partir de 18h30 sur la place de l'Eglise

Auto entrepreneur

Madame Ermacora nous informe qu'un de ses contacts propose ses services pour fleurir et entretenir les tombes dont les proches ne peuvent assurer du fait de leur éloignement ou autre. Cette personne est auto-entrepreneur.

Monsieur Le Maire propose de rencontrer cette personne afin de faire une diffusion sur le site internet et auprès des habitants.

CIRQUE

Le Théâtre comique « la piste des clowns » souhaiterait faire une halte sur la commune de Douains et présenter son spectacle.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette demande.

Monsieur Le Maire prendra prochainement contact avec le responsable de la tournée pour fixer une date de passage.

CIMETIERE

Il devient nécessaire de mettre un, voire deux nouveaux columbarium.

Celui que nous avons au cimetière n'a plus que 2 emplacements libres.

Des devis vont être faits.

EGLISE

Nous avons eu un retour sur la demande de subvention pour la restauration des cloches et de l'horloge de l'Eglise. La mairie sera donc subventionnée à hauteur de 50% sur a part investissement.

Fin de séance 20h45

Vincent LEROY
Maire

Vincent LEROY Maire	Patrice VICKOFF 1 ^{ème} adjoint <i>Absent excusé, pouvoir à V Leroy</i>	Philippe UHGETTO 2 ^{ème} adjoint	Dominique TIRON 3 ^{ème} adjoint
DOLLET Alain	RASSE Christophe	PLUTON Pascal	DASSONNEVILLE Jean-Luc <i>Conseiller délégué Absent excusé</i>
PICARD Sandrine <i>Absente excusée</i>	ERMACORA Marie-Paule	CONVOLTE Christophe	GUETTARD Jean-Louis
COUCHOURON Marie <i>Absente excusée, pouvoir à V Leroy</i>	PETIT Marie <i>Absente</i>		